

JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC

10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. Si vous avez le moindre doute concernant la marche à suivre, vous êtes invité(e) à consulter votre courtier, directeur d'agence bancaire, avocat, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Si vous avez cédé ou transféré toutes vos actions d'un compartiment de Janus Henderson Capital Funds plc (la « Société »), veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent document ont le même sens que ceux utilisés dans le Prospectus daté du 16 avril 2020. Des copies dudit Prospectus sont disponibles sur demande pendant les heures de bureau normales auprès du siège social de la Société ou auprès du représentant local de la Société dans chaque juridiction dans laquelle les compartiments de la Société sont enregistrés aux fins de distribution publique.

En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale, le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.

3 juin 2020

Objet : Notification des modifications apportées au Prospectus

Cher/Chère Actionnaire,

INTRODUCTION

La Société est autorisée par la Banque centrale en tant que société de placement à capital variable constituée en vertu des lois irlandaises en société anonyme conformément à la Loi sur les sociétés de 2014 (*Companies Act*) et du Règlement des Communautés européennes de 2011 relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), tel qu'amendé (le « **Règlement** »). La Société est organisée sous forme de fonds à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée.

La présente lettre a pour objectif de vous informer d'une proposition visant à :

- 1-3** nommer un nouveau dépositaire, agent administratif et agent de transfert pour la Société en lieu et place des prestataires de services existants,
- 4** modifier la structure des frais de la Société afin de refléter le paiement de frais de gestion à la société de gestion proposée par la Société, Henderson Management, S.A. (« **HMSA** »),
- 5** modifier la convention de dénomination des Catégories d'Actions des Fonds,
- 6** reclasser les Actions de Catégorie U,
- 7** changer le nom du Fonds Janus Henderson Global Technology Fund,
- 8** modifier la date de paiement des produits de distribution et
- 9** modifier la période de règlement des souscriptions pour les investisseurs individuels.

*Administrateurs : M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; M. Carl O'Sullivan ;
M. Peter Sandys ; M. Alistair Sayer (Royaume-Uni)*

*Un fonds à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée
Enregistré sous le numéro 296610 ; Adresse enregistrée : voir ci-dessus.*

1. CHANGEMENT DE DÉPOSITAIRE

Le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a informé le dépositaire de la Société, Citi Depository Services Ireland DAC (le « **Dépositaire actuel** »), qu'il mettait fin à son mandat de dépositaire pour des raisons commerciales. Par conséquent, il est proposé de remplacer l'Actuel Dépositaire par J.P. Morgan Bank (Irlande) plc (le « **Nouveau Dépositaire** »).

2. CHANGEMENT D'AGENT ADMINISTRATIF

Le Conseil a été informé par l'agent administratif de la Société, Citibank Europe plc (« **l'Actuel Agent administratif** »), qu'il démissionnait de ses fonctions d'agent administratif pour des raisons commerciales. Par conséquent, il est proposé de remplacer l'Actuel Agent administratif par J.P. Morgan Administration Services (Irlande) Limited (le « **Nouvel Agent administratif** »). Il est proposé, dès sa nomination en tant que société de gestion de la Société, que HMSA nomme le Nouvel Agent administratif.

3. CHANGEMENT D'AGENT DE TRANSFERT

Parallèlement à la nomination du Nouvel Agent administratif, il est proposé de nommer International Financial Data Services (Ireland) Limited en tant qu'agent de transfert de la Société (l'« **Agent de transfert** »), avec pour responsabilité le traitement de toutes les transactions des actionnaires avec la Société, y compris les souscriptions et les remboursements. Il est proposé, dès sa nomination en tant que société de gestion de la Société, que HMSA nomme l'Agent de transfert.

Les détails des modalités convenues avec l'Agent de transfert, y compris les méthodes que vous pouvez utiliser pour échanger avec lui et les coordonnées du compte bancaire révisé, sont disponibles sur le site www.janushenderson.com ou sur demande auprès de votre interlocuteur Janus Henderson habituel.

4. MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES FRAIS

Comme notifié aux Actionnaires par la circulaire datée du 23 avril 2020 convoquant une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'« **AGE** »), la Société a l'intention, de nommer HMSA en tant que société de gestion de la Société. Comme indiqué dans la circulaire, la nomination de HMSA entraînera l'application de frais de gestion pour chacun des Fonds.

À l'heure actuelle, les frais payables au Nouveau Dépositaire, au Nouvel Agent administratif et à l'Agent de transfert ne reflètent nullement une augmentation des frais à régler en faveur de l'Actuel Dépositaire et de l'Actuel Agent administratif.

5. MODIFICATION DE LA CONVENTION DE DÉNOMINATION DES CATÉGORIES D'ACTIONS

Il est proposé de modifier la convention de dénomination des Catégories d'Actions des Fonds de la manière suivante. Le nouveau nom de chaque Catégorie d'Actions offertes par la Société permettra aux Actionnaires d'identifier la politique de distribution, la fréquence de distribution, la politique de couverture et la devise d'une Catégorie en fonction des sous-classifications suivantes :

Catégorie d'Actions	Politique de distribution *	Fréquence de distribution	Couverte***	Devise de la Catégorie d'Actions
Catégorie A Catégorie B Catégorie E Catégorie G Catégorie H Catégorie I Catégorie S Catégorie V Catégorie Y Catégorie Z	Série 1 Série 2 Série 3 Série 4 Série 5	Annuelle : ** Semestrielle : s Trimestrielle : t Mensuelle : m	Couverte – H Couverte par le portefeuille - PH	Dollar américain (USD) Euro (EUR) Livre sterling (GBP) Dollar de Hong Kong (HKD) Yen japonais (JPY) Dollar australien (AUD) Franc suisse (CHF) Dollar canadien (CAD) Renminbi (CNH) Couronne suédoise (SEK) Dollar néo-zélandais (NZD) Dollar singapourien (SGD) Couronne norvégienne (NOK)

* Les cinq séries et leurs politiques de distribution correspondantes sont les suivantes :

Série 1	La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu de placement pour la période comptable correspondante après déduction des frais, charges et dépenses. Les distributions n'englobent pas les plus-values réalisées et latentes.
Série 2	Il s'agit des catégories d'actions d'accumulation. Les revenus nets et les plus-values nettes réalisées ne seront pas distribués dans leur totalité et seront reflétés dans la valeur liquidative par Action.
Série 3	La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu de placement pour la période comptable correspondante avant déduction des frais, charges et dépenses
Série 4	La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu de placement au cours de la période comptable correspondante et éventuellement une partie du capital avant déduction des frais, charges et dépenses. Afin d'autoriser la distribution de davantage de revenus de placement, les Catégories d'Actions de la série 4 déduiront les frais, charges et dépenses du capital et les distributions pourront également inclure des plus-values réalisées et latentes ainsi que le capital initial investi.
Série 5	La politique de distribution consiste à distribuer la quasi-totalité du revenu de placement au cours de la période comptable correspondante et éventuellement une partie du capital avant déduction des frais, charges et dépenses. Afin d'autoriser la distribution davantage de revenus de placement, les Catégories d'Actions de la série 4 déduiront les frais, charges et dépenses du capital et les distributions pourront également inclure des plus-values réalisées et latentes ainsi que le capital initial investi.

** Les catégories d'actions assurant une distribution annuelle sont identifiables par l'absence de sous-classification/série pour la fréquence de distribution.

*** Les catégories d'actions non couvertes sont identifiables par l'absence de sous-classification/série pour la politique de couverture.

À titre d'exemple des conséquences de ces modifications :

Actuellement :

Janus Henderson Example Fund Class A€acc

Désormais :

Janus Henderson Example Fund Class A2 EUR

Un tableau de correspondance confirmant le nouveau nom de chaque catégorie d'actions est disponible sur le site www.janushenderson.com ou sur demande auprès de votre interlocuteur Janus Henderson habituel.

6. RECLASSEMENT DES ACTIONS DE CATÉGORIE U

Il est proposé de reclasser les Actions de Catégorie U en Actions de Catégorie H, à l'exception des Fonds Absolute Return Income Fund, Absolute Return Income Fund (EUR), Absolute Return Income Opportunities Fund, Intech European Core Fund et Intech US Core Fund. À l'exception de ce reclassement et des modifications apportées à la convention de dénomination énoncées à la section 5 ci-avant, les caractéristiques des Actions de catégorie U actuellement disponibles qui sont reclassées en Actions de Catégorie H demeureront inchangées. Les investisseurs dans des Actions de Catégorie U qui sont reclassées en Actions de Catégorie G conservent leurs droits existants et ne sont pas assujetties aux seuils d'investissement autrement applicables aux Actions de Catégorie G.

Ces modifications sont également indiquées dans le tableau de correspondance disponible sur le site www.janushenderson.com ou sur demande auprès de votre interlocuteur Janus Henderson habituel.

7. CHANGEMENT DE NOM DU FONDS JANUS HENDERSON GLOBAL TECHNOLOGY FUND

Il est proposé, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale, de changer le nom du Fonds Janus Henderson Global Technology Fund en Janus Henderson Global Technology and Innovation Fund afin de mieux distinguer ce fonds des autres fonds ayant un nom similaire gérés par Janus Henderson Investors.

8. MODIFICATION DE LA DATE DE PAIEMENT DES PRODUITS DE DISTRIBUTION

Il est proposé que la date de règlement des produits de distribution passe de la date ex-dividende + 3 jours à la date ex-dividende + 5 jours. Un calendrier des dividendes sera mis à disposition sur le site www.janushenderson.com ou sur demande auprès de l'Agent de transfert, après la migration.

9. MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE RÈGLEMENT POUR LES INVESTISSEURS INDIVIDUELS

Il est proposé que la période de règlement des produits dus par les investisseurs individuels pour les souscriptions initiales et ultérieures (c'est-à-dire la date limite à laquelle ces produits doivent être reçus par l'Agent administratif) ait lieu à 15 h 30 (heure irlandaise) à la date T+3 au lieu de 15 h 30 (heure irlandaise) à la date T.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS

Les modifications énoncées dans le présent document seront intégrées au prospectus à publier le 6 juillet 2020 ou à toute date ultérieure qui sera notifiée aux Actionnaires (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS

À la Date d'entrée en vigueur, la résiliation du mandat de l'Actuel Dépositaire coïncidera avec la nomination du Nouveau Dépositaire.

Après la Date d'entrée en vigueur, les dispositions de conservation et de garde applicables à la Société, à tous les comptes titres, aux services associés et aux modalités de sous-délégation seront indiquées par le Nouveau Dépositaire.

Toutes données personnelles et autres données vous concernant ainsi que les services qui vous sont fournis seront détenus par l'Agent de transfert, le Nouveau Dépositaire et/ou le Nouvel Agent administratif, selon le cas.

HMSA sera nommée à la Date d'entrée en vigueur. Les frais payables à HMSA en tant que société de gestion seront dus à compter de la Date d'entrée en vigueur. Il est également proposé que le Nouvel Agent administratif et l'Agent de transfert soient nommés au regard de la Société à la Date d'entrée en vigueur et que leur nomination coïncide avec la démission de l'Actuel Agent administratif.

Les coûts liés aux modifications énoncées dans le présent document seront à la charge du Groupe Janus Henderson.

Aucune autre action ne sera requise pour mettre en œuvre les modifications.

Si vous avez des doutes concernant votre situation fiscale suite à ces modifications, veuillez contacter vos conseillers fiscaux pour connaître les conséquences des modifications sur votre situation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des ressources supplémentaires expliquant en détail les modifications proposées, y compris les nouvelles coordonnées bancaires, les coordonnées de vos interlocuteurs, les FAQ et les tableaux de correspondance des changements de nom, veuillez consulter le site www.janushenderson.com.

Si vous avez des questions sur ces sujets, veuillez contacter votre interlocuteur Janus Henderson habituel ou votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, selon le cas.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (en anglais et français), le Prospectus, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels (en anglais) de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique, CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,



Administrateur
Pour le compte de
Janus Henderson Capital Funds plc